

## Postulat n° 01-2024

### "Pour des surfaces piétonnes bien adaptées à la mobilité au centre de Pully"

Dans le cadre de l'examen du Préavis no 11-2020, plusieurs conseillers ont clairement attiré l'attention de la Municipalité sur l'absolue nécessité d'effectuer un choix approprié des matériaux utilisés pour le réaménagement du centre de Pully. MM. Zolliker et Leuba avaient affirmé que tout serait entrepris pour réaliser des aménagements adéquats et bien adaptés à la mobilité piétonne.

M. Zolliker affirmait : *"... la Municipalité à cette occasion s'est engagée à ce que la surface soit la plus plane possible, les joints les plus minces possibles et que ces pavés soient posés d'une manière qu'ils n'entravent pas la circulation dans justement le déplacement des personnes à mobilité réduite de tous genres, ..."*.

De son côté, M. Leuba renchérissait : *"... vous connaissez ma sensibilité comme Président de Pro Infirmis aussi, on va faire tout notre possible, on va respecter les caractéristiques d'un revêtement adapté, comme il l'est dans les fiches techniques sur les trottoirs et revêtements et on va confirmer, Madame, de mettre en œuvre, les pavés de la manière dont ils ont été relevés dans l'excellent rapport, qui nous a été présenté tout à l'heure par le Président de la commission. Donc, n'ayez crainte, nous le ferons. Quant au marquage au sol, nous l'étudierons, et s'il est possible de le mettre en œuvre, nous le mettrons en œuvre."*

Rappelons que la part de personnes prenant de l'âge grandit constamment dans notre société, et que les personnes à mobilité réduite ou à besoins spécifiques sont de plus en plus nombreuses. L'utilisation de poussettes, d'engins à roulettes (valises, caddy, etc.), de rollators est de plus en plus courante dans notre collectivité. L'utilisation de tous ces moyens de déplacement, souvent indispensables au maintien d'une certaine autonomie et activité sociale, est aujourd'hui devenue extrêmement difficile au centre de Pully, voire dangereuse, sans parler des difficultés pour bon nombre de piétons à mobilité réduite à se déplacer sur des surfaces pavées irrégulières, inégales et bosselées.

Certes, les aspects esthétiques, voire écologiques des choix pour l'aménagement des rues du centre sont peut-être convenables et conformes à certains critères, mais absolument pas du point de vue praticabilité, du confort d'utilisation et de la sécurité de certains publics. Il est confirmé que plusieurs personnes ont déjà été victimes d'accident en raison de la surface piétonne actuelle. Les parents avec des enfants en poussettes s'inquiètent des vibrations très fortes provoquées, les personnes âgées sont totalement désécurisées lorsqu'elles utilisent les rues du centre, que ce soit avec l'aide d'une canne ou d'un rollator. Essayez par ailleurs de pousser un caddy ou de tirer des bagages à roulettes relativement lourds et vous verrez bien que ce n'est pas du tout facile !

Notre intention n'est-elle pas de valoriser et dynamiser le centre de notre ville, d'y attirer un large public en organisant par exemple des marchés, des activités ludiques, de provoquer des échanges intergénérationnels, etc. ? Si tel est bien le cas, peut-on alors démobiliser toute une partie des Pulliérans et Pulliérans en les poussant à renoncer, non seulement pour des raisons de confort comme certains pourraient le prétendre, à animer nos rues ? Offrons à tous l'opportunité de se rendre dans les commerces qui sont un élément incontournable de la vie en collectivité, en toute sécurité, de manière détendue et adaptée.

Nous sollicitons donc de la part de la Municipalité la recherche d'une solution appropriée pour offrir aux piétons une place de choix avec des conditions de marche optimales, permettre à tout un chacun de circuler à pied en toute sécurité à travers le centre de Pully. Une surface piétonne adéquate, comme par exemple, une bande de surface piétonne plane et régulière suffisamment large devrait être mise à disposition pour permettre un usage sécurisé et faciliter des moyens auxiliaires et d'accompagnement de la marche. À cet effet, elle pourrait s'inspirer d'exemples pratiqués dans d'autres villes, dont les visuels et les références sont présentés ci-dessous.

Une proposition devrait être soumise au Conseil communal d'ici la dernière séance du Conseil communal de l'année 2024.

En conclusion, nous demandons le renvoi du postulat à la Municipalité pour soumettre au Conseil communal des propositions permettant aux piétons de se déplacer en toute sécurité au centre de notre commune.

**Verena Kuonen-Kohler (UP)**

Jacqueline Reigner (UDC)

Roger Zimet (PLR)

Isabelle Farkas (Vert'lib.)

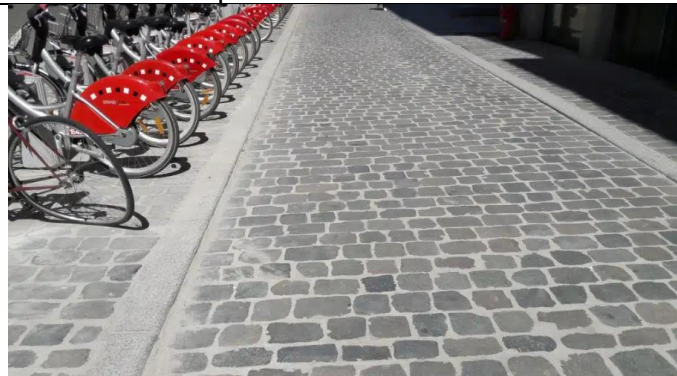
Pauline Tafelmacher (PS)

Lausanne, rue Pré-du-Marché  
Bande de circulation lisse dans une zone pavée



Source :  
<https://www.lausanne.ch/vie-pratique/mobilite/espaces-publics/amenagements-des-espaces-publics.html>

Lyon, rue Louis-Paufique  
Pavés à face supérieure sciée



Source :  
<https://www.noblema.com/blog/realisations/des-paves-anciens-autour-du-grand-hotel-dieu-a-lyon/>